

Je n'ai pas le temps de donner tous les détails, mais je connais le cas d'une femme qui touche plusieurs petites pensions et qui arrive à peine à joindre les deux bouts. Il est important pour elle d'économiser même les coupons d'une valeur de 30c.

**Le vice-président:** Je regrette d'interrompre la représentante mais son temps de parole est écoulé. Elle peut continuer si la Chambre y consent à l'unanimité.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

[Français]

**M. Dubois:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

**Le vice-président:** L'honorable député de Lotbinière (M. Dubois) invoque le Règlement.

**M. Dubois:** Monsieur le Président, j'aimerais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour qu'on revienne à la rubrique Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux, en vue de produire un rapport permanent le bill C-141.

**Le vice-président:** L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

[Traduction]

**M. Nielsen:** Monsieur le Président, nous sommes d'accord.

**M. Young:** Le NPD est d'accord également, monsieur le Président.

**Le vice-président:** Avec le consentement unanime de la Chambre, nous revenons à la présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

#### PRÉSENTATION DU 6<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

### LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (N° 2)

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du bill C-131, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, dont le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a

### Sécurité de la vieillesse (N° 2)—Loi

fait rapport sans proposition d'amendement, et de la motion de M. Dantzer.

**M. Pierre Gimaiel (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le Président, j'ai décidé de vous demander la parole ce soir sur le projet de loi C-131 . . .

[Traduction]

**M. Nielsen:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puisqu'on revient à la présentation de rapports des comités permanents et spéciaux, je voudrais que vous acceptiez le rapport et que vous demandiez s'il doit être relu.

**Le vice-président:** Le député du Yukon (M. Nielsen) a parfaitement raison. La Chambre désire-t-elle passer à l'étape du rapport de ce projet de loi?

**M. Smith:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre de la Justice (M. MacGuigan) a déclaré sans équivoque à plusieurs occasions que nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes disposés à franchir aujourd'hui toutes les étapes qui restent en vue de l'adoption de ce bill, et si la Chambre est d'accord, nous accepterions certainement de le faire.

**M. Nielsen:** Le président du comité permanent de la justice et des questions juridiques a eu l'obligeance de demander si nous consentons à revenir à cette étape pour pouvoir consentir à l'unanimité à ce que ce rapport soit présenté ce soir. De toute évidence, le secrétaire parlementaire n'a pas eu l'obligeance de consulter le président du comité permanent de la justice et des questions juridiques, qui est membre de son parti; nous avons en effet décidé ensemble de consulter nos caucus demain et nous pensons que nous n'aurons aucune difficulté à procéder à l'étude du projet de loi à l'étape du rapport ni à l'étape de la troisième lecture demain. Les députés ont bien droit à cette marque de courtoisie et nous comptons la leur donner. Je propose de passer aux étapes du rapport et de la troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

**Le vice-président:** La Chambre a reçu le rapport du comité. La Chambre ne consent apparemment pas à l'unanimité à ce que nous débattions le projet de loi à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture maintenant. Par conséquent, la Chambre reviendra aux questions qui étaient à l'étude avant que nous ne revenions aux Affaires courantes pour le rapport du comité permanent.

[Français]

**M. Gimaiel:** Monsieur le Président, c'est bon d'avoir des députés expérimentés comme le député de Yukon (M. Nielsen) pour nous ramener dans le fil des discussions, surtout dans le fil de la procédure de la Chambre, et je le remercie de son intervention. Je voudrais revenir à la discussions dans laquelle je me lançais. J'ai décidé de prendre la parole ce soir, de vous demander de me céder la parole ce soir, monsieur le Président, parce que mes jeunes oreilles sont choquées de ce que j'ai entendu du côté de la Chambre qui est celui qui me fait face. En fait les députés de l'opposition officielle ainsi que ceux du Nouveau parti démocratique sont partis dans une espèce d'envolée oratoire qui mène à la condamnation pure et simple de ce qui semble être une haute trahison à l'égard des personnes âgées au Canada.